L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 10, 1898. No 6.

TELEGRAMME.

Ottawa, 4 mars.—Les députés conservateurs, surtout ceux revenus d'Ontario, sont d'une humeur massacrante de n'avoir pas réussi encore cette fois à vaincre le gouvernement libéral dans la grande province d'Ontario. Aussi entendent-ils se venger de cet échec sur le gouvernement Laurier.

Le ton du débat durant la longue séance d'hier a été particulièrement acrimonieux.

Voici dans quel ordre les orateurs ont parlé sur la question du chemin de fer du Yukon: M. Moore, député de Standstead, M. Craig, député de Durham Est, M. Oliver, d'Alberta, Dr. Roach, de Marquette, M. Rutherford, M. Robertson, M. Gannong et M. Morin.

Il était 1 heure du matin lorsque M. Bell proposa l'ajournement du débat.

Avant la reprise de ce débat dans l'après midi, l'opposition s'était prêtée à bien des petites taquineries qui ont toutes tourné à l'avantage du gouvernement.

Pourquoi, demande M. Monck, le livre de M. O'Gilvie sur le Klondyke n'a-t-il pas été traduit en français?

C'est déjà fait, reprit vivement sir Wilfrid Laurier. Le Livre ayant été écrit en anglais a dû être composé d'abord dans cette langue, je l'ai immédiatement fait traduire en français et cette version sera distribuée aux députés la semaine prochaine.

M. Kaulback lit une dépêche de Washington au *World* de Toronto, où il est dit que le gouvernement canadien a accordé aux vaisse aux américains les mêmes prévilèges qu'aux vaisseaux canadiens.

Sir Wilfrid Laurier dit qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette dépêche.

Sir Charles Hibbert Tupper demande si c'est l'intention du gouvernement de faire une enquête sur la conduite du juge Prendergast de Manitoba.

Sir Wilfrid répond non, vu qu'il n'y a absolument rien à reprocher au juge Prendergast.

DIVERS.

CINQUANTE-SIX PERTES DE VIE.

Le vaisseau Agate, parti de New York ces jours derniers, pour le Yukon, a péri en mer, avec quarante passagers et seize hommes d'équipage à son bord.

LE GRAND TRONC A WINNIPEG.

La compagnie du chemin de fer du Grand Tronc a pris des arrangements avec le Northern Pacific, qui vont lui permettre d'amener les voyageurs de Montréal directement à Winnipeg.

Un char spécial sera attaché au train de Montréal et conduira ses passagers jusqu'à Winnipeg, sans les obligés à changer de convoi.

ENQUÊTE AU PÉNITENCIER DE STONY MOUNTAIN

Rapport du Commissaire Wade sur les accusations politiques portees contre le Prefet, Colonel Irvine

CE QUI EUT LIEU LE JOUR D'ELECTION

Ce rapport qui est enfin fait public, rempli 34 pages in folio, relatives au procès du préfet seulement. M. F. C. Wade était le commissaire appointé pour examiner les accusations politiques portées contre les officiers du pénitencier. Les témoignages repassés montrent que le préfet n'a pas reproché à ses officiers leur conduite de partisans et qu'il leur permettait de faire de la politique. Cependant l'accusation relative au sermon politique du Révd M. Cloutier n'est pas soutenue, les témoignagnes ne prouvant pas qu'un tel sermon a été prêché et on dit que Wm Durdue n'a pas été demandé par le préfet, de prendre charge du *poll* à Stony Mountain. Voici quelques unes des accusations nombreuses portées contre le préfet: 1o, d'avoir permis qu'on se serve du pénitencier comme rendez-vous politique; 2o, les officiers en général ont été employés et permis de donner leur temps et leur influence pour le candidat conservateur Armstrong; 3o, ces officiers formaient aussi le comité de Hugh J. McDonald et faisaient venir le vote non-résident lui fournissant le transport; 4o, tout ouvrage était suspendu au pénitencier ce jour-là afin que tous puissent travailler aux élections.

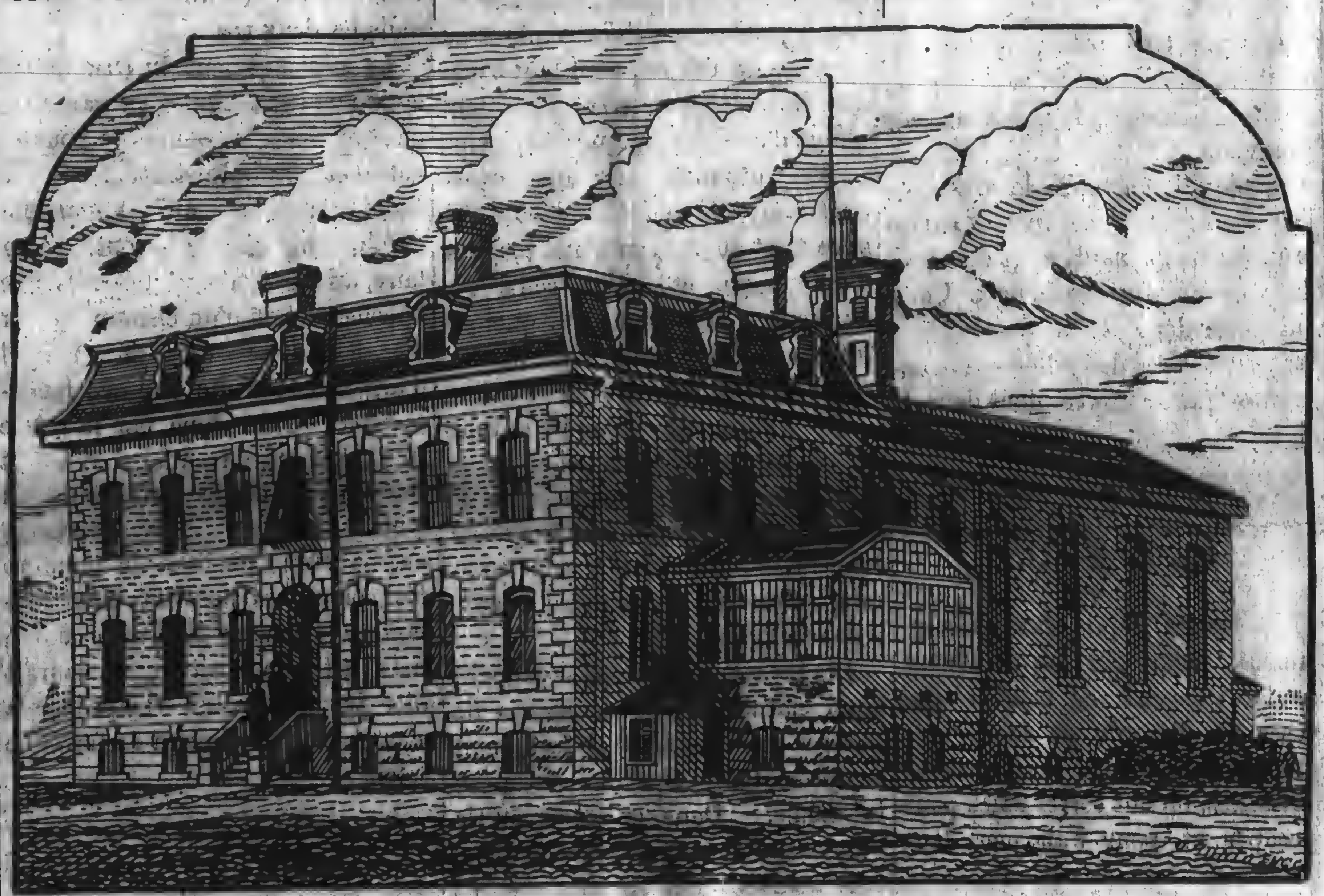
M. Wade rapporte longuement sur ces accusations. Nous regrettons que le manque d'espace nous permette de donner que quelques extraits. Il dit: Chose bien connue, le préfet actuel trouvait un personnage tout-à-fait conservateur lors de son installation, et il cite les paroles de M. Jackson, M. P. P.: Le personnage était tellement conservateur que j'ai dû en faire une remarque à la législature du Manitoba en 1888. Bien qu'il n'ait plus le droit de voter il exerce encore une certaine influence et le personnage n'est pas plus changé en politique qu'il ne l'est en individu. M. McQuatt trouve qu'à part l'action du préfet en laissant aller voter les gardes le jour d'élection, et ses paroles à la gare le même soir, il n'y a rien qui contienne l'accusation de partisan. Tant qu'à l'accusation d'avoir été obligé de rentrer les prisonniers avant l'heure ce jour-là parce que les gardes se trouvaient tous partis. M. Wade désire excuser le préfet disant qu'il y avait du danger que les prisonniers ne s'échappent dans une des nombreuses voitures d'élection, et, dit-il, c'était là la raison pour laquelle le préfet ordonna la rentrée à 4 hrs de l'après-midi; et il continua: les officiers absents ce jour, avaient tous de bonnes raisons.

Parlant du garde Marseau: il était absent d'après les ordres du député et avait sa permission. Il n'a pris aucune part aux élections. Des 10 officiers absents le jour d'élection, que deux n'ont pas voté, le député et garde Manseau. M. Mestard supportait les candidats libéraux à Selkirk et à Winnipeg. Le docteur, le chapelain protestant, ainsi que l'instructeur Lusignan, Farpuhar, Miller, Graham et garde Gingras étaient sans nul doute absents pour affaires d'élection et ont voté pour le candidat conservateur.

D'après tout ceci, dit M. Wade, il n'y a rien qui prouve que le préfet ait envoyé qui que ce soit pour voter. Et M. Wade traite le témoignage de M. Lewis d'une manière tout-à-fait cavalière.

Il continue ainsi pendant trente-quatre pages in folio et tout est fait, tout est trouvé.

Dans le but d'abriter le préfet même au détriment du personnel. Le tout est sur le ton de: ceci est mal fait, cela est mal fait; blâmons celui-ci ou celui-là, mais le préfet qui est au fond de tout? il lui faut un bon rapport. Ne l'oublions pas.



PÉNITENCIER DU MANITOBA.

EN CHINE.

LA RÉCEPTION DU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

La *Gazette* annonce que l'empereur de Chine vient de lancer un édit spécial, ordonnant au gouvernement de Kiang Su de faire au prince Henri de Prusse une réception digne de la nation qu'il représente.

Les dépêches de Kiao-Chou disent que les missionnaires français et anglais ont dit la messe dimanche, en dehors de Tsinfi-Tait en présence des troupes allemandes et de nombreux Chinois.

La récolte de blé en France s'annonce très bonne dans 13 départements, bonne dans 44 et passable dans 13 départements.

St-Claude.—Le 18 février, M. Guillaume Trémorin, agent des bois de la Caironne, a été assermenté juge de paix. Nous lui offrons nos sincères félicitations.

Le *Gaulois* de Paris se fait l'écho du bruit qui court que la jeune reine Wilhelmine de Hollande est fiancée au prince Napoléon-Louis, frère du prince Victor, chef actuel de la maison Bonaparte.

La prochaine réunion du club libéral de St-Claude, aura lieu le deuxième dimanche de mars, à 2 hrs de l'après-midi. On y décidera le programme de la fête française d'outre-mer du 14 juillet.

L'ECHO DE MANITOBA.

Sera publié tous les jeudis à commencer du 10 février inclusivement.

Par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à
L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309,
WINNIPEG, MAN.

Mme Sarah Bernhardt a subi une opération chez le Dr Pozzi. La tumeur dont souffrait la célèbre tragédienne a été enlevée avec succès. Le Dr Pozzi croit que Mme Sarah Bernhardt pourra reprendre ses travaux aux mois d'avril.

Lyman Dart, de Truro, N. E., condamné à être pendu la semaine dernière pour le meurtre de Ossher Devon, un Sibérien, a été pardonné et remis en liberté. Il n'était âgé que de 17 ans, et on est convaincu qu'l a tué sa victime par accident.

Les compagnies de chemin de fer se font une compétition pour le transport des voyageurs au Klondyke, qu'il faut espérer voir se continuer. Les billets de passage ont été réduits de moitié. Mais on n'a fait encore aucune réduction pour les voyageurs allant à l'Est, ni pour le transport du fret.

Les effets de la visite de M. Laurier en Angleterre se font sentir chaque jour. Voici que les dépêches de la presse associée nous apprennent que les grandes associations agricoles du Pays de Galles ont décidé d'envoyer des délégués au Canada pour se choisir des terrains au Nord-Ouest. C'est l'opinion de la compagnie du Pacifique que le chiffre de l'immigration sera doublé durant la saison prochaine.

Une dépêche de Paris annonce la mort de Ferdinand Fabre, le romancier bien connu, à l'âge de 68 ans. Les principales œuvres de M. Fabre sont Julien Savignac, les Courbezon, couronné par l'Académie Française; Lucifer, et surtout l'abbé Tigrane, dont plusieurs éditions se sont succédées. Le défunt, déjà décoré de la Légion d'Honneur en 1878, avait été nommé en 1883 conservateur de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, en remplacement de Jules Sandeau.

Charles Lavoie, de Québec, arrêté pour détournement de fonds, était employé depuis 20 ans à la maison Paquet, marchands de fourrures. Il est père d'une famille de 12 enfants, et ne touchait pour salaire que la *mesquine* somme de $800 par année. De là résulte les tentations. En voilà une maison qui sait reconnaître les services d'un employé fidèle! Non satisfait d'avoir payé, pendant 20 ans, un avaricieux salaire à un serviteur compétent, on lui tend un piège pour l'envoyer en prison. Nous voudrions bien être juges dans cette cause!

Chez la fruitière:

—Eh bien, Zoé, vous trouvez-vous bien chez vos nouveaux maîtres?

—Oui, ce sont de braves gens; seulement je les trouve un peu toqués. Ils me disent toujours de parler à la troisième personne, et ils ne sont que deux.

Le papa, à la table, fait un clin-d'œil à sa pettite fille, qui s'écrie de suite:

—Ah! papa, je t'ai vu faire la même chose dans le tramway, aujourd'hui.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 10 MARS, 1898

ECHEANCES DU 4 MARS.

Jusqu'à présent on n'a vu que très peu de ces annonces de faillites causées par les échéances de ce jour.

Il semblerait qu'en général les affaires de 1897 ont été sur un meilleur ton.

MM.Dunn & Cie, dans leur feuille hebdomadaire, publiée à Toronto, font un rapport des plus satisfaisants, des affaires.

ASSEMBLEE DE L'UNION METISSE ST JOSEPH.

L'Union se ressemblait le 1er mars, à la résidence de M. Joseph St Germain, père.

Il en résultait :

Président,—M. Simon Saint Germain ;

1er Vice-Président,—M. Charles Genthon ;

2nd Vice-Président, — M. H. Bauce ;

Trésorier,—M. Louis Lavallée ;

Secrétaire,—M. Chry. Bousquet ;

Assistant-Secrétaire, — M. Marcial Payette ;

Chapelain,—Révd Gabriel Cloutier.

Le comité de régie se composera à l'avenir, de 6 membres :

Messieurs Joseph Riel, Adrien Carrière, Antoine Vermette, François Frobisher, Pierre Saint Germain et William Vermette.

Il y eut des discours éloquents prononcés par les officiers élus.

Le président fut autorisé de voir Mgr. Langevin et lui demander de leur accorder son patronage pour cette année.

Enfin on proposa un vote de remerciements à M. Joseph Saint Germain pour avoir mis sa maison à la disposition de de la société.

La prochaine assemblée aura lieu le 1er juin.

TEL QUE PROMIS.

Nous donnons dans ce numéro une partie de la liste des personnes choisies comme représentantes, de l'Association Libérale Française du Manitoba, dans les paroisses suivantes :

LaBroquerie : M. Narcisse Pelletier ;

Ste Anne : MM. H. I. Richer et Auguste Harrisson ;

Lorette : MM. Maxime Dufault et Alfred Roch ;

Ile des Chênes : MM. Arthur Trudeau et Léon Beauchemin ;

Grande-Pointe : MM. Thomas Ramsay et Charles Mennie ;

Ritchot : M. Simon Saint Germain ;

St-Norbert : MM. Joseph Hamelin, Chas Henri Pacaud et Oscar Pierson ;

St-Adolphe : MM. Camyré et Philéas Lagassé ;

Sainte-Agathe : MM. Napoléon Monette, James White, D. McDougall et Elie Fontaine ;

St-Vital : MM. J. Riel et André Neault ;

Saint-Boniface : MM. Onésime Milord, L. J. Collin, Chas Bossuyt, Chas Henri Royal, Pierre Deschambault, Michel Cyr et Norbert Hébert :

St-Pierre : MM.Dr Gervais, John Rangeau, M. Migneault, Placide Carrière et Louis Larivière ;

St-Malo ; MM. Charrette, Louis Payment et Guinebault ;

St-Jean-Baptiste : MM. Napoléon Comeault et Ed Parent ;

Letellier : M. Georges Desrosiers ;

St-Pie : M. Magloire Dancereau ;

Bruxelles : M. Joseph Bernardin ;

St-Joseph : MM. Adol. Lachance et Houle ;

Winnipeg : Les officiers pour l'année 1898 qui y résident, et MM. L. Verhoeven, J. A. Richard, Célestin Simon et Auguste de la Perrière ;

St-François-Xavier: MM. Pierre Lavallée, Robidoux et Forget ;

St-Eustache : M. D. Beaudry ;

St-Laurent : MM. Hermas Chartrand, Alexandre Delaronde et Henry Langlois.

LA GUERRE DECLAREE.

Les nouvelles à propos de la guerre des prix entre le C. P. R. et ses rivales du Sud, démontrent un état de choses qui nous défend d'espérer voir un règlement pour quelque temps.

On dit même que la dispute ne fait que commencer.

Les compagnies du vapeur océanique, la commission de commerce d'état et d'autres influences des Etats sont en faveur des ennemis du C. P. R.

Chaque côté blâme l'autre, dit qu'il en est la cause, et donne de bonnes raisons pour ses actions présentes.

Quoiqu'il en soit le trafic de l'Ouest qui est à cet instant extraordinairement haut, jouit d'une réduction substantielle de prix. Ceux qui perdraient par la dispute sont les actionnaires des différentes compagnies qui se trouveraient dans la dispute.

CASUS BELLI.

Les esprits inquisiteurs et soupçonneux, ceux qui ne manquent jamais l'occasion de trouver des causes de discorde et de rupture dans la diplomatie des grandes puissances, on ont certes assez pour s'occuper et pour s'alarmer dans l'évènement à sensation qu'on appelle la catastrophe du 'Maine.'

Toute la question se réduit à savoir si le vaisseau de guerre américain, le "Maine" avec un si grand nombre des membres de son équipage, s'est perdu par suite d'un accident, ou bien sous l'effet de la malveillance des Espagnols.

Nos dépêches ont déjà donné les détails de cette affreuse catastrophe et même les impressions assez diverses qu'elle a créées dans le public.

L'enquête qui se poursuit sur le lieu du sinistre, les recherches que l'on a faites autour de l'épave n'ont pas encore fait trouver le mot de la situation.

Mais en attendant, les esprits s'agitent, et comme nous le disions en commençant, ils tendent plutôt vers l'interprétation qui mettrait entre les Etats-Unis et l'Espagne un retentissant casus belli.

Que ce soit là l'impression la plus générale aux Etats-Unis, voilà qui ce conçoit assez facilement. Nos voisins, pour n'être pas un peuple de formation ancienne, un peuple de race antique et homogène, n'en ont pas moins, comme toutes les autres nations, le sens national et patriotique développé. Pour être profondément engagé dans la poursuite de ses intérêts matériels et individuels, l'américain n'en sent pas moins vivement battre son cœur quand on lui parle de l'honneur du drapeau étoilé.

Or, dans la perte de ce vaisseau d'Etat, le "Maine," non seulement il voit quatre millions des deniers de l'Etat engloutis dans l'abîme, deux cents cinquante compatriotes, et de plus soldats du pays, immolés d'un seul coup, mais il voit encore l'injure au drapeau, à toute la nation, s'il faut que cette catastrophe ait été déterminée par une main étrangère.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner si les richissimes américains, pris d'un beau zèle patriotique, poussent la main du gouvernement en lui assurant qu'au besoin il pourrait compter sur quelques uns de leurs millions.

C'est ainsi que dernièrement M. Russell Sage offrait aux ministres de Washington de leur prêter huit millions de piastres, advenant la guerre avec l'Espagne.

Mais le "Maine" a-t-il sombré pour une cause accidentelle ou pour cause d'hostilité ?

Voilà qui n'est pas encore décidé.

Toutefois, comme le disait dans une récente dépêche un officiel américain, l'enquête qui se poursuit actuellement sur les causes de la catastrophe n'en viendra probablement à la conclusion de la cause extérieure—si toutefois c'est là le résultat de ses recherches—qu'au moyen d'une preuve négative, ce qui veut dire qu'en l'absence de toute preuve positive expliquant l'origine de l'explosion a l'intérieur du vaisseau, on sera forcément obligé d'en conclure que l'explosion a été produite par une cause extérieure, et comment et par qui, si ce n'est au moyen d'une torpille, d'une mine, etc., par ceux qui auraient actuellement quelque intérêt à faire subir à la marine américaine ce monstrueux échec.

En attendant, comme ils le font, le verdict de la commission, on ne peut reprocher aux américains de ne pas avoir remis leur colère au lendemain ; car, en effet, cette commission est loin d'être prête encore à se prononcer.

Les journaux d'Europe s'occupent aussi naturellement de ce cas de guerre qui pourrait si fortement compromettre l'équilibre européen lui-même. Dans ce siècle ou la guerre se fait autant avec des piastres qu'avec du sang, on n'est pas sans frémir là-bas à l'idée du rôle de l'Espagne en face de cette nation de 70,000,000 d'âmes, aux fortunes colossales, surtout quand on songe à tout le mal que cette même Espagne s'est donnée pour réduire depuis trois ans, la révolte des guérillos de sa colonie des Antilles.

Aussi n'est-on pas pressé en Europe et surtout en France, de conclure à la responsabilité de l'Espagne dans le sinistre du Maine.

Nous trouvons dans le Journal des Débats, une explication de la catastrophe, ou plutôt une supposition qui mérite d'être reproduite, et nous la livrerons à nos lecteurs qui pourront la mettre en regard des dernières informations venues par dépêches de sources américaines, à Key West, ou dans le port de la Havane.

"Une explosion dans les soutes à poudre, dit le journal français, ou à munitions semble probable. Cloisons, séparations de toutes espèces ont été broyées par la violence des gaz, le feu s'est répandu dans le bâtiment ; par une brèche, l'eau l'a envahi, et bientôt il s'est effondré dans les flots. Il y avait, paraît-il, à bord du *Maine*, des lots de poudre sans fumée pour le service des pièces légères, de la poudre brune prismatique et du cotonpoudre de fabrication américaine pour le chargement des torpilles. Il est à présumer qu'un de ces explosifs a produit la catastrophe. Les Américains se sont mis à l'étude des poudres blanches plus tardivement que les Européens ; ont-ils voulu regagner le temps perdu ? Ont-ils mis sur certains de leurs navires des produits explosifs qui n'avaient pas encore subi l'épreuve du temps? C'est ce que nous nous demandons.

Il y a moins de deux ans, un de nos cuirassés de l'escadre de réserve de la Méditerannée a été préservé miraculeusement d'une catastrophe du même genre. Dans une de ses soutes, une gargousse chargée de poudre blanche avait pris feu, mais il n'y eut pas d'explosion : l'accident a été localisé ; on a d'abord noyé les poudres, on les a débarquées ensuite ; puis, l'enquête a démontré qu'on avait été en présence d'une inflammation spontanée de la décomposition de l'explosif dans la fabrication duquel on avait fait une innovation qui s'est trouvée dangereuse."—Le Soleil.

Durant la dernière session, nous avons, en discutant la question du Drummond, reconnu au Sénat, le droit constitutionnel de rejeter cette mesure et nous avons même admis que c'était le devoir des sénateurs d'agir ainsi, s'ils croyaient consciencieusement que ce projet de loi était mauvais. M. Lebeuf, dans sa conférence devant le club Letellier, a revendiqué pour les membres de la Chambre Haute, les mêmes prérogatives dans l'affaire du Yukon. Pour nous, nous voyons une différence capitale dans les deux cas.

Le prolongement du Drummond était une législation d'un caractère général, dont la remise ne pouvait entraver l'administration de la chose publique qui appartient absolument, par la volonté populaire, au parti libéral ; tandis que la construction d'un chemin de fer au Klondyke est un travail d'urgence et d'une urgence incontestable. C'est donc par là même suivant nous, une affaire relevant entièrement de la juridiction du cabinet fédéral. Les sénateurs, comme leurs amis dans la chambre des communes, peuvent bien condamner le contrat McKenzie-Mann, mais cette opposition ne saurait aller jusqu'au point d'empêcher la construction du chemin de fer.—Le Soleil.

AU JOUR.

Nous publions aujourd'hui une partie du rapport du commissaire sur l'investigation qu'il a conduite au pénitencier de Stony Mountain.

Nous comprenons que cette institution était une place de retraite pour les malfaiteurs, où quelques-uns d'eux étaient mieux soignés que les autres, étant par hasard conservateurs. Mais il est évident que cette institution a été une espèce de bureau central conservateur ; ceci était contre le bien public et certainement pas en faveur de la discipline. Faits reconnus : le district Rockwood était parcouru en temps d'élections par des officiers de cette institution qui recevaient leurs gages du gouvernement et forçaient l'électorat de supporter des candidats conservateurs.

Cela est un état de choses que le peuple ne permettra plus et que le gouvernement ne peut tolérer. Nous espérons que quand bien même le *rapport de M. Wade* ne causerait pas beaucoup de démissions, il aura un bon effet lorsqu'il sera présenté au public en tous ses détails. Il faudra que la nouvelle administration à Ottawa agisse d'une autre manière que l'ancienne si elle désire conserver le respect du bon élément dans ce pays.

A l'étranger, la réputation des Canadiens a été dépréciée par le caractère que portaient ses politiciens, et le changement à Ottawa n'est pas venu trop tôt. Le pénitencien à Stony Mountain était géré comme d'autres institutions de la sorte, dans le Dominion. Quelquefois on a pu réunir la capacité et la politique, mais l'opinion politique de l'individu semblait être la première considération.

SI J'ETAIS MARIÉ

Je renoncerais à ces extravagances qui marquent toujours la vie d'un garçon ; à ces dépenses folles, qui n'ont souvent que de tristes résultats, à ces parties de plaisir qui fatiguent le corps et appesantissent l'esprit.

En dehors des heures de travail, je me tiendrais constamment avec ma femme, parce que je sais que les femmes aiment la compagnie de leur mari. Je me plairais auprès de ma femme et je tâcherais de lui être agréable. Je ne la contredirais en rien, car les femmes n'aiment pas à être contredites, pas même quand elles ont tort. Enfin, je prendrais tous les moyens pour qu'elle me trouve aimable. Ce n'est pas toujours facile, me dit-on, mais je tâcherais de réussir.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je voudrais aimer ma femme, car je crois que ce doit être un supplice continuel de vivre avec une femme qu'on n'aime point. Je sais qu'il y a beaucoup de ménages où les époux sont indifférents l'un pour l'autre ; mais il me semble qu'il doit être plus doux de chercher sa femme que de l'éviter.

Je sais aussi qu'il y a des femmes un peu capricieuses, qui croient avoir l'autorité pour elles seules et qui chamaillent leur mari à tout propos. Cela est très disgracieux pour un homme qui aime sa femme et qui veut la paix du ménage. Si ma femme était de ce caractère, je tâcherais de lui faire perdre cette mauvaise habitude en étant bon pour elle et en lui faisant comprendre l'erreur dans laquelle elle se laisserait aller et ce qui pourrait en résulter de désagréable.

Je puis ajouter qu'avant de me marier, je m'assurerai que celle que je choisirai pour ma compagne n'ait pas de ces caprices disgracieux.

Un homme dit quelquefois : Ma femme a tel et tel défaut, c'est pourquoi je fuis le toit conjugal et que je m'amuse avec les jeunes gens. Cela n'est pas le raisonnement d'un homme sérieux. Pour punir sa femme il rend ses enfants malheureux, il dépense son argent et ruine sa santé, et s'il croit que par sa mauvaise conduite il corrigera sa femme des défauts qu'il lui reproche, il se trompe. Un homme doit chercher à se faire aimer de sa femme. Une femme est toujours affectueuse pour l'homme qu'elle aime et celui qui fuit sa femme ne peut être heureux.

Lorsqu'un garçon se marie il doit être bien disposé de vivre auprès de la femme qu'il épouse et de lui rendre la vie agréable, alors elle cherchera à le rendre heureux luimême et elle n'aura pas de ces défauts qui éloignent le mari du toit conjugal.

Un homme doit laisser passer inaperçues certaines petites erreurs que sa femme peut commettre sans mauvaise intention et se rappeler que lui-même il n'est pas parfait. Cela ne donne cependant pas à la femme le droit de faire la guerre à son mari pour quelque erreur involontaire qu'il pourrait lui-même commettre et elle doit chercher à se rendre aimable auprès de son mari. Si les époux comprenaient ces choses-là, s'ils avaient la volonté d'être heureux et voulaient donner le bon exemple à leurs enfants, je crois qu'il n'y aurait pas de mauvais ménages et ni l'un ni l'autre des deux époux ne serait malheureux.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je voudrais que ma femme ne fut citée ni pour sa figure, ni pour

sa toilette, ni pour ses bonnes manières, et cependant je voudrais qu'elle eut tout cela. Je voudrais aussi qu'elle fut d'une propreté excessive et toujours bien mise.

Rien n'est plus disgracieux pour un mari que de voir sa femme dans un état de négligence et c'est ce qui pousse un grand nombre de maris à passer leurs loisirs en dehors de leur chez soi. Je me tiendrais moi-même bien mis car cela fait plaisir à la femme.

Je voudrais encore que ma femme fut cantatrice et musicienne, mais je préfèrerais qu'elle eut les qualités qu'il faut à une femme pour faire le bonheur d'un mari et pour être une bonne femme de ménage.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

On ne me rencontrerait pas sans cesse aux théâtres et aux promenades à moins que ma femme ne désire que je l'y conduise de temps à autre. Je ne craindrais pas d'être vu avec ma femme à mon bras, je craindrais moins encore le ridicule que les sots et les fats veulent jeter sur les bons maris ; les trois quarts de ces gens-là ressemblent au renard de la fable ; ils ne peuvent pas atteindre le bonheur et tâchent de se venger en se moquant des gens heureux.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je voudrais avoir beaucoup d'enfants, car ils forment la chaine qui enlacent plus étroitement la femme et le mari. Pour cela il ne faut pas se marier trop vieux et si toutefois je me marie, je crains que ma famille ne soit trop nombreuse car j'ai vu passer mes vingt ans.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je voudrais que le bonheur règne constamment entre ma femme et moi et si Dieu m'accordait cinquante ans de ménage je voudrais que le dernier jour fut aussi beau que le premier. Si le contraire arrivait ce ne serait pas ma faute. Je ferais l'impossible pour donner à ma femme tout ce qu'elle désirerait avoir, car il me semble qu'il n'y a pas de plus grand bonheur pour le mari que de voir sa femme heureuse. Si, au contraire, ma femme était malheureuse, j'en serais très malheureux moi-même, je m'accuserais d'être la cause de ce dont elle souffrirait.

Je ne puis comprendre qu'il y ait des maris qui causent certains chagrins à leur femme et cependant il y en a. Ces hommes doivent être malheureux, et la vie doit être pénible pour eux. Bien coupable est celui qui rend sa femme malheureuse par sa faute.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je n'entrerais jamais chez moi ivre si toutefois je faisais usage de boissons enivrantes. L'argent que j'aurais l'habitude de dépenser pour faire des politesses à mes amis, je le dépenserais pour donner le surplus du nécessaire à ma femme, car il me semble que ma femme serait mon meilleur ami. Il n'y aurait pas de plus grand plaisir que d'apporter différents petits cadeaux à ma femme comme on fait pour un enfant qu'on aime beaucoup ; me voyant dévoué pour elle, cherchant tous les moyens de lui plaire, elle m'aimerait certainement, à moins qu'elle soit très exigeante et qu'elle soit dépourvue de tout bon sentiment. Je serais heureux en rendant ma femme heureuse.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je n'aimerais que ma femme, mais je tâcherais d'être aimable auprès des autres, afin de les rendre jalouses de son bonheur. Je chercherais la société d'un sexe que j'aimerais toujours et ma femme ne s'en fâcherait pas, parce que tout en ne cueillant qu'une fleur il est permis de respirer le parfum des autres.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je ne serais plus jaloux, car la jalousie donne de l'humeur, et l'humeur fait fuir les amours. Je ne serais pas non plus très confiant, car les femmes prennent souvent notre grande confiance pour de l'indifférence, et elles n'ont peut-être pas tout-à-fait tort.

Je ne voudrais pour rien au monde que ma femme doutât de mon amour. S'il en était ainsi je serais le plus malheureux des hommes. C'est pourquoi je prendrais tous les moyens de lui prouver mon amour et de gagner le sien davantage.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je choisirais avec soin les personnes que je recevrais chez moi ; je congédierais bien vite ces messieurs qui viennent tout par hasard, à l'heure où le mari est sorti. Je ne laisserais jamais aller ma femme avec un autre qu'avec moi : je n'aurais pas de ses amis complaisants qui sont toujours prêts à offrir leur bras, car je me rappellerais toujours ce que j'ai vu étant garçon.

SI J'ÉTAIS MARIÉ

Enfin, je rendrais la vie heureuse autant que possible à celle que j'aurais choisie pour ma compagne, persuadé que le bonheur est le plus sûr garant de la fidélité en amour.

Voilà bien des belle promesses, mais je doute fort qu'il me soit possible un jour de les accomplir ; le beau sexe est si volage qu'il est extrêmement difficile de fixer un de ces papillons.

Que ceux qui seront assez heureux pour charmer le cœur d'une belle se rappellent ce que je dis plus haut et tâchent de le mettre en pratique, ils seront heureux.

IL EST MORT

PRIEZ POUR LUI

C'était un lundi du mois de juillet.

Ce jour-là, en sortant du collège, je m'étais laissé entraîner à faire une partie de barres, et lorsque je me décidai à rentrer à la maison, il était beaucoup plus tard que je n'aurais voulu. De la place des Terreaux à la rue Lanterne, je courus sans m'arrêter, mes livres à la ceinture, ma casquette entre les dents. Toutefois, comme j'avais une peur effroyable de mon père, je repris haleine une minute dans l'escalier, juste le temps d'inventer une histoire pour expliquer mon retard. Sur quoi, je sonnai bravement.

Ce fut M. Eysette lui-même qui vint m'ouvrir. "Comme tu viens tard !" me dit-il. Je commençais à débiter mon mensonge en tremblant ; mais le cher homme ne me laissa pas achever et, m'attirant sur sa poitrine, il m'embrassa longuement et silencieusement.

Moi qui m'attendais pour le moins à une verte semonce, cet accueil me surprit. Ma première idée fut que nous avions le curé de Saint-Nizier à dîner ; je savais par expérience qu'on ne nous grondait jamais ces jours-là. Mais en entrant dans la salle à manger, je vis tout de suite que je m'étais trompé. Il n'y avait que deux couverts sur la table, celui de mon père et le mien.

—Et ma mère ? Et Jacques ? demandais-je étonné.

M. Eysette me répond d'une voix douce qui ne lui était pas habituelle.

—Ta mère et Jacques sont partis, Daniel ; ton frère l'abbé est bien malade.

Puis, voyant que j'étais devenu tout pâle, il ajouta presque gaiement pour me rassurer :

—Quand je dis bien malade, c'est une façon de parler : on nous a écrit que l'abbé était au lit ; tu connais ta mère, elle a voulu partir, et je lui ai donné Jacques pour l'accompagner. ...... En somme, ce ne sera rien ! ...... Et maintenant, mets-toi là et mangeons ; je meurs de faim.

Je m'attablais sans rien dire, mais j'avais le cœur serré et toutes les peines du monde à retenir mes larmes, en pensant que mon grand frère l'abbé était bien malade. Nous dînâmes tristement en face l'un de l'autre, sans parler. M. Eysette mangeait vite, buvait à grands coups, puis s'arrêtait subitement et songeait......

(*A suivre*)

Marche de Winnipeg

— POUR LES —

CULTIVATEURS.

	$ Cts.		$ Cts.
Bœuf gelé	0 04	à	0 05
Veau	05	à	06
Mouton	05	à	06
Poulet	10	à	11
Bacon (salé)	08½		
Bacon (fumé)	09½		
Jambon	11½	à	0 12
Cochons (vivants)	5 00		
Lard, pesant de 100 à 170 lbs	6 40		
Lard, pesant de 170 à 250 lbs	6 25		
Lard, pesant de 250 à 350 lbs	6 00	à	6 25
Œufs, par doz	16	à	17
Œufs frais	35		
Fromage	10½	à	0 11
Beurre, la lb	15	à	20

FARINE.

Hungarian patenté	2 50		
Glenora	2 30		
Strong baker	2 00		

GRAINS.

Blé, le minot	85		
Avoine	35	à	40
Orge	40	à	45

POISSON.

Poisson blanc	06		
Brochet	04		
Truite	09		
Saumon	12		
Morue	08		

HUITRES.

Huitres, par gallon	1 80	à	2 00

LÉGUMES.

Choux, par doz	50	à	75
Oignons, par lb	03		
Patates	40	à	45
Carottes	1 00		
Betteraves	50		

FOIN.

Foin, la tonne	6 00	à	8 00
Foin pressé	6 50		

BOIS DE CORDE.

Tremble, la corde	3 50	à	3 75
Epinette rouge	5 50		
Epinette blanche	3 50	à	4 00
Chène	4 75	à	5 50

NOUVELLES LOCALES.

Les assises sont ouvertes.

M. A. F. Martin partait pour l'Est lundi dernier.

Le R. P. Blais, O. M. I., partait la semaine dernière pour Montréal.

Trois mille copies de la nouvelle map du Manitoba ont été expédiées à Londres.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez G. R. Vendome, libraire, 290 Rue Main, Winnipeg.

M. E. McCall, agent des sauvages, est parti la semaine dernière pour Daltuc, près de St-Thomas, Ont.

Presque la moitié des passagers de l'Est ont leurs billets pour le Klondyke, *via* Vancouver.

M. Hermas Chartrand était en ville ces jours derniers, relativement aux affaires de son école, à St-Laurent.

Nous désirons remercier ceux qui nous offrent leurs services comme correspondants. Nous serons bien contents d'avoir de leurs nouvelles.

A l'assemblée des commissaires de licence, tenue le 4 courant, les applications pour transfer de licence en faveur de W. Kittson et George Velie, ont été accordées.

Les RR. SS. du St Nom de Jésus commenceront sous peu à bâtir leur nouveau couvent, à Saint-Boniface. On nous assure que cela sera un magnifique édifice. M. J. A. Sénécal est l'entrepreneur.

On annonce la promotion de M. Frigon, comptable de la Banque d'Hochelaga, à la position d'assistant-gérant. L'augmentation des affaires et les capacités reconnues de ce monsieur, la lui ont value.

La maison d'habitatiom des missionnaires Oblats, de St-Laurent, a été brûlée de fond en comble. On croit que le feu a pris naissance dans les tuyaux du poêle. La perte de la bibliothèque est irréparable.

M. G. R. Vendôme est le seul agent français autorisé à solliciter des annonces pour L'ECHO. Toute commande laissée à son magasin, 290, rue Main, recevra une prompte exécution. Mr. R. Burt, est l'agent anglais.

BON VOYAGE !

Le 5 courant une foule d'amis se réunissaient à la gare du C. P. R. pour souhaiter le bon voyage à ces messieurs de St-Norbert qui partaient ce jour-là pour le Klondyke.

Il est parti deux "compagnies," l'une composée de MM. P. Charrette, Labruyère Pacaud et Joseph Lemay. L'autre de MM. Edmond Champagne, M. Payment et O. Bonin. Ils sont très bien préparés pour ce long et périlleux voyage. Les provisions, outils et bagages sont des mieux choisis.

Ils possèdent chacun, deux times de chiens, choisis par les plus fameux guides et chasseurs du Manitoba.

Nous leur souhaitons un bon voyage et un retour de millionnaires.

Pour Rire.

Petite May (âgée de 6 ans et jouant avec sa poupée) :

—Quel joli bébé nous aurons lorsque nous serons mariés !

Sa maman.—Mais s'il n'est point joli, que feras-tu ?

May.—Alors, nous en aurons un autre.

Bons maris :

—Dites donc, on ne vous voit plus au cercle depuis quinze jours ! ......

—En ce moment, je reste beaucoup chez moi ! ......

—Ah ! vraiment ?

—Oui, ma femme est chez ses parents......

Nos enfants :

La petite Jeanne pleure tant qu'elle peut.

La mère.—Voyons, tu n'as pas honte de pleurer comme ça ?

Jeanne, (vivement) dans ses larmes) :

—Comme ça ? ... Tu sais donc une façon qui fait plus de bruit ?